



Aux personnes et organismes intéressés d'une municipalité
dont le territoire est compris dans celui de l'agglomération de Longueuil

**Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation sur
un projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement**

1. Lors de sa séance tenue le 25 août 2022, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *Règlement CA-2022-373 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* (ci-après appelé « projet de règlement ») et un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité dont le territoire est compris dans celui de l'agglomération de Longueuil devra apporter, advenant la modification du schéma, à son plan et ses règlements d'urbanisme (ci-après appelé « document »).

2 Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation doit être tenue pour ce projet de règlement.

Cette assemblée publique doit être tenue par l'entremise de la Commission de l'environnement et de l'aménagement.

3. L'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 27 septembre 2022 à 19h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane.

4. Au cours de cette assemblée publique, la Commission de l'environnement et de l'aménagement expliquera la modification au schéma proposée et ses effets sur les plans et les règlements d'urbanisme des municipalités dont le territoire est compris dans celui de l'agglomération de Longueuil et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

5. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée sur longueuil.quebec/reglements ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.ca@longueuil.quebec et aux hôtels de ville suivants aux heures normales de bureau :

- 1° hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins;
- 2° hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard Rome;
- 3° hôtel de ville de Saint-Bruno-de-Montarville, 1585, rue Montarville;
- 4° hôtel de ville de Saint-Lambert, 55, avenue Argyle.

Résumé du projet de règlement et du document

6. Ce projet de règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement de manière à :

Agrandir, sur la carte 37 des grandes affectations du sol, l'aire d'affectation « Industrielle » située dans le secteur industriel Jacques-Cartier dans la ville de Longueuil, à même l'aire d'affectation « Multifonctionnelle ».

7. Les principaux effets de la modification proposée sur le territoire de chaque municipalité visée par ce projet de règlement peuvent être décrits ainsi :

La Ville de Longueuil devra modifier son plan d'urbanisme et sa réglementation pour tenir compte du changement de vocation du lot visé par la présente modification.

Longueuil, le 20 septembre 2022
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière de la Ville